

Partenariat Cisme/LSI

Prévoyance et protection sociale dans les Services

Il y a un peu plus d'un an, le Cisme a signé un partenariat avec la société LSI afin que les SSTI qui le souhaitent puissent bénéficier d'un audit des contrats de protection sociale en vigueur chez eux, et de conseils individualisés.

Pour contacter la société LSI :

✉ sa@liaison-sociale.fr

🌐 <http://www.liaison-sociale.fr>

☎ 02.35.12.34.20 / 02.35.12.34.24

La convention signée prévoit de donner accès aux Services volontaires à l'expertise de la société LSI (Conseil en Protection sociale et courtier), et de faire bénéficier le Cisme d'informations consolidées portant sur le niveau et les contrats de protection sociale en vigueur chez ses adhérents.

A ce jour, une quarantaine de SSTI ont fait appel à la société LSI, afin d'être conseillés sur leurs contrats.

Trois d'entre eux ont accepté de témoigner sur ce partenariat.

Expert en protection sociale, LSI (Liaisons Sociales Interprofessionnelles) est un cabinet de conseil indépendant composé d'assureurs, d'un actuaire et de juristes, en capacité d'analyser "les comptes techniques" des régimes des Services, afin de les accompagner dans les discussions d'ajustements de tarifs ou de paiements de prestations délicates.

La protection sociale des salariés est une **préoccupation essentielle et stratégique** pour les dirigeants, les responsables des ressources humaines et les représentants du personnel. La législation évoluant sans cesse, l'entreprise doit s'adapter en permanence aux nouvelles **normes fiscales, juridiques et sociales**.

RETOURS D'EXPÉRIENCE DES SSTI



AST ACTION SANTE TRAVAIL, HAUTS-DE-FRANCE

1. Dans quel contexte avez-vous contacté la société LSI ?

Nous avons contacté LSI suite à la présentation des résultats de l'audit lors de la journée RH en fin d'année dernière, car nous venions de recevoir, le 31 octobre 2016, une résiliation de notre organisme de prévoyance pour le 31 décembre. Cette résiliation survenait suite à des événements dramatiques survenus pour des salariés du Service, ayant pour conséquence de dégrader notre compte de résultat chez cet organisme.

2. Aviez-vous déjà un courtier en assurance ?

Oui, nous avons déjà un courtier en assurance pour la partie frais de santé et Prévoyance. LSI est devenu notre courtier pour la partie prévoyance, puisqu'il a su nous apporter une solution correspondant à nos attentes.

3. Quelles solutions la société LSI a-t-elle pu vous apporter ? (LSI nous a permis de ne pas résilier notre contrat avec notre organisme de prévoyance. En effet, nous avons travaillé avec LSI et nos délégués syndicaux pour étudier les différentes solu-

tions qui pouvaient être envisagées : changement d'organisme, augmentation du délai de franchise, baisse des garanties...

Finalement, LSI nous a accompagnés dans cette démarche jusqu'à la signature d'un Accord d'entreprise.

4. Pourquoi la mission a-t-elle réussi selon vous ?

LSI avait déjà des contacts avec notre organisme de prévoyance historique et a su proposer les solutions nécessaires qui permettent de redresser notre compte de résultat et satisfaire nos partenaires sociaux.

PST CAEN



1. Pourquoi avez-vous contacté la société LSI ?

Suite à l'information du Cisme, nous avons saisi l'opportunité de réaliser un test. La proposition a été la suivante :

- Audit juridique de nos contrats (règlementaire, cohérence, garanties) : Santé, Prévoyance, Retraite.
- Accompagnement à la remise en conformité si besoin.
- Focus sur la Prévoyance.

Dans ce contexte, nous avons adhéré à cette démarche et avons reçu les interlocuteurs de LSI.

2. Aviez-vous déjà un courtier en assurance (LSI est-il devenu votre courtier ? co-courtier ...)

Nous n'avions pas de courtier en assurance. En revanche, dans notre Conseil d'Administration, un membre employeur est expert en assurances. Cet expert, avec le Conseil d'Administration, a jugé la démarche perti-

nente, car apportant une réelle valeur ajoutée.

3. Quelles solutions la société LSI a-t-elle pu vous apporter ?

A compter du 1^{er} janvier 2017, nous avons, par 2 ordres de placement, confié le rattachement de nos 2 contrats de prévoyance souscrits auprès de Malakoff-Médéric (Articles 4 et 4 bis de la CCN du 14/03/1947 et Personnel ne relevant pas des articles 4 et 4 bis) à LSI (Partenaires Assurances), tout en conservant nos numéros de contrats.

D'ores et déjà, l'action de conseil de LSI a permis à notre Service d'éviter une hausse de 5% de nos taux au 1^{er} janvier dernier.

A terme, avec davantage de SSTI qui rejoindront la démarche, il s'agira de mutualiser les risques prévoyance, au sein d'un nombre limité de prestataires identifiés par LSI, en fonction de la présence dans le réseau, des taux, des garanties...

4. Quel premier bilan êtes-vous en mesure de dresser ?

Un peu plus de 6 mois après notre engagement avec LSI, nous avons pu dresser un premier bilan avec nos interlocuteurs.

Même si la démarche prendra réellement tout son sens lorsque la mutualisation sera étendue au plus grand nombre de Services, nous apprécions déjà de pouvoir travailler avec des interlocuteurs clairement identifiés qui sont désormais au quotidien notre relais pour toute question relative à nos contrats de prévoyance. Un autre atout de ce partenariat réside dans l'expertise de LSI et l'apport de conseils juridiques, conjointement à une bonne connaissance de la typologie des SSTI et de leurs problématiques spécifiques, pour envisager de nouveaux fonctionnements.

OSTRA



OSTRA a sollicité la société LSI suite à la proposition du Cisme de bénéficier d'un audit des contrats en protection sociale.

OSTRA a saisi cette opportunité dans l'objectif d'évaluer le formalisme juridique de ces contrats santé et prévoyance. En effet, dans un contexte de changement de DRH, bénéficiaire d'un audit réalisé par un spécialiste de

ces produits est une réelle opportunité. Le consultant, après un rendez-vous personnalisé et l'étude de nos documents contractuels et données sociales, a pris le temps de réaliser une restitution approfondie. Ainsi, avons-nous pu bénéficier d'une évaluation de nos deux contrats. Un document de 3 pages, reprenant l'analyse de tous les

points essentiels des contrats avec un commentaire détaillé et un indicateur de conformité nous a été présenté et remis par écrit. A la suite de cet audit, nous n'avons pas été amenés à remettre en cause nos contrats.

Outre la parfaite maîtrise du sujet, ce sont l'analyse et les conseils objectifs qui nous ont pleinement satisfaits.

■ DPST

La base documentaire s'enrichit

La BDN, base documentaire de partage de documents entre SSTI au niveau national, compte désormais 58 documents.

En se connectant à partir de leur espace adhérent sur le site du Cisme (logo Amexist en bas à droite), les SSTI accèdent à la Base Documentaire Nationale, qui comporte 4 rubriques :

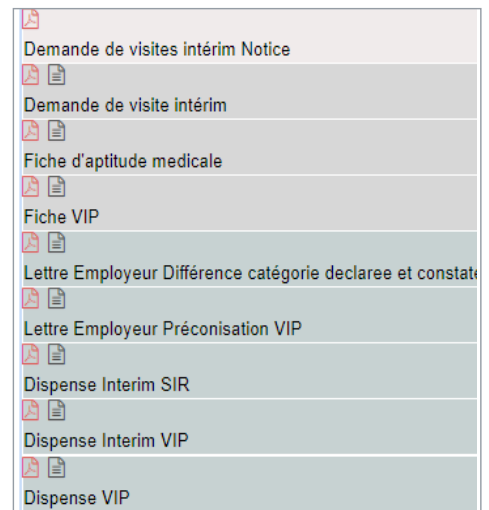
- 1) Les documents que le Cisme met à leur disposition sont à retrouver dans la première partie, *Documents Cisme*, notamment la grille d'évaluation Amexist, la procédure d'évaluation, le kit de sensibilisation et les fiches pratiques.
- 2) La partie *Gouvernance, politiques et support* compte 20 documents provenant de Services, dont 8 sur la gestion des ressources humaines, avec des fiches de poste, des procédures, des supports d'entretiens, des enquêtes QVT, ou un accord égalité Hommes/Femmes.

Nombre de documents dans la base	Mars 2017	Septembre 2017
TOTAL	26	58
DOCUMENTS CISME	3	7
GOVERNANCE POLITIQUES ET SUPPORT	6	20
ORGANISATION PRISE EN CHARGE	9	19
DYNAMIQUE AMÉLIORATION CONTINUE	8	12

La communication compte également 8 documents, avec des exemples de supports de communication originaux.

- 3) La partie *Organisation de la prise en charge* compte 19 documents rédigés et transmis par des Services, dont plusieurs exemples de fiches ou attestations, créées ou mises à jour suite aux nouveaux textes législatifs et réglementaires.

Des guides de saisie des AMT sont également disponibles.



	PROTOCOLE D'ENQUETE Enquête interne Qualité de Vie au Travail (QVT)	Réf. BM : GRH/QVT/DOC/001 Date de rédaction : 24/05/2016 Date de mise à jour : Rédacteur : groupe RH
	Objet : Ce document décrit l'organisation de l'enquête mise en place au sein du service pour faire un état des lieux auprès des salariés de leur perception de la qualité de vie au travail dans leur quotidien	
Personnel concerné : Tout le personnel AST74		
Docs associés : Questionnaire "Enquête qualité de vie au travail"		

1. Enquête de qualité de vie au travail (ou enquête de satisfaction) : points de repère

Bien-être au travail, qualité de vie au travail, satisfaction au travail ... sont autant de notions qui renvoient à une même idée : le bien vivre au travail, pour créer, inventer, réaliser et se réaliser. Certains points de distinction sont à apporter toutefois¹ :

- Le bien-être est une notion relative à la santé. L'OMS définit la santé comme un état de complet bien-être physique, mental et social, qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.
- La qualité de vie au travail se construit autour d'indicateurs objectifs relatifs aux conditions de travail et à l'emploi. Si les facteurs relatifs à la qualité de vie au travail (horaires, rémunération, environnement matériel et humain, etc) peuvent influencer la santé, ils ne sont en aucune manière une partie de la santé elle-même.

- 4) Enfin, la partie *Dynamique de l'amélioration continue* compte 12 documents, et aide le Service à construire son système de management de la DPST. On y trouvera notamment des éléments sur le fonctionnement du comité de pilotage, ou sur l'engagement des collaborateurs dans la DPST.

Pour davantage d'informations sur la DPST, les adhérents peuvent contacter g.bourdel@cisme.org ou s.vassy@cisme.org